

ADEME



Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

DIAGNOSTIC ECLAIRAGE PUBLIC



Présentation de l'ADEME

- Etablissement public placé sous la tutelle du MEEDDAT, ainsi que celui de l'enseignement supérieur et de la recherche
- 4 activités : connaître, convaincre et mobiliser, conseiller et aider à réaliser
- 5 domaines : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit

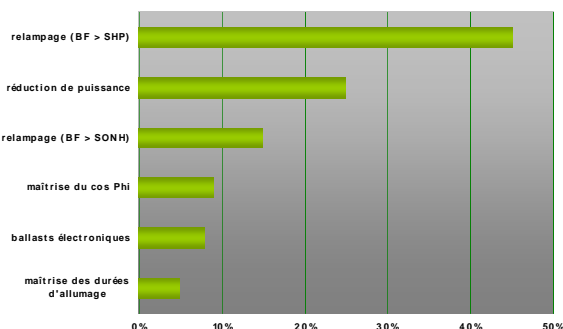
L'éclairage public à la Réunion en chiffres

- Représente en moyenne 45 % des consommations d'électricité d'une commune
- La consommation annuelle d'électricité pour l'EP représente 2,3% de la consommation totale de l'île, et est responsable du rejet de 100 tonnes de CO2 par nuit
- Nombre de points lumineux en 2008 : 82 000
- Puissance installée : 11 MW
- Consommation annuelle : 50 000 MWh/an



Economie d'énergie

- L'éclairage public est un poste consommateur d'électricité qui présente un très gros potentiel d'économie.



LEXIQUE :

- BF : ballon fluorescent (lampe à vapeur de mercure)
- SHP : sodium haute pression (nécessite le remplacement de la lampe et du dispositif)
- SON-H : sodium haute pression (remplacement uniquement de la lampe)
- cos Phi : facteur de puissance

LE DIAGNOSTIC DU PARC D'ECLAIRAGE PUBLIC

- Objectif du diagnostic :

Le diagnostic doit constituer un élément décisionnel fiable pour la Collectivité, son aboutissement étant la proposition d'un schéma directeur de rénovation chiffré, tant en investissement qu'en fonctionnement (y compris économies d'énergie), c'est à dire en **coût global**.



Les chapitres du diagnostic

Pour atteindre cet objectif, le diagnostic comporte quatre chapitres détaillés :

- Inventaire technique de l'existant
- Inventaire financier de l'existant (investissement + fonctionnement)
- Schéma directeur de rénovation chiffré en « coût global » (investissement + fonctionnement + économies énergétiques)
- Comparatif des avantages techniques et/ou financiers en regard de la situation actuelle

Schéma de rénovation

- Le Bureau d'étude propose un schéma de rénovation, suivant **3 degrés d'urgence** :
- **Degré 1**: Investissements indispensables liés à la mise en conformité éventuelle et à la sécurité des personnes
- **Degré 2** : Investissements liés à des économies énergétiques (ou de maintenance)
- **Degré 3** : Investissements générés par des améliorations qualitatives (matériels et niveaux d'éclairage en particulier)

Partie optionnelle du cahier des charges

- En option, la collectivité pourra missionner le BET pour rédiger un DCE permettant de lancer un appel d'offres fonction des propositions résultant du diagnostic et après accord des élus sur tout ou partie des solutions proposées.
- Mission AMO



Diagnostiques déjà réalisés et en cours

- L'ADEME et EDF ont soutenu la réalisation de diagnostics d'éclairage public dans trois communes à la Réunion : Saint Benoît, Saint Philippe et Saint Leu. La commune de Bras Panon a lancé un diagnostic fin 2008 et la commune du Port début 2009, avec le soutien de l'ADEME.



Actions préconisées à la suite du diagnostic

Les actions préconisées par les prestataires d'études sont :

- - l'ajustement des puissances souscrites et le remplacement d'abonnements non adéquats. Cette action entraîne une économie annuelle de quelques milliers d'euros.
- - le remplacement pluriannuel des armoires et luminaires vétustes par du matériel neuf et performant, incluant la mise en place de ballasts électroniques.
- - la mise en place d'horloges astronomiques. L'économie annuelle identifiée est également de quelques milliers d'euros.
- - la mise en place de variateurs de puissance (centralisés ou décentralisés).



Budget à prévoir pour la réalisation d'un diagnostic

- Budget consacré -> en moyenne 20 euros par point lumineux : varie en fonction des options choisies (par exemple, assistance à la rédaction du DCE pour la passation d'un marché) et également en fonction des données initiales fournies par la Ville (le coût peut être alors très réduit).
- Le budget consacré à la rénovation et mise en sécurité d'armoires ou points lumineux obsolètes peut s'avérer très lourd. Le bureau d'étude présente lors du diagnostic différents types de contrats de maintenance et un schéma directeur de rénovation basé sur le long terme (par exemple sur 15 ans).

Aide pour le diagnostic du parc d'éclairage public

- L'ADEME participe à hauteur de 50 % (assiette plafonnée à 75 000 €) du montant hors taxes du diagnostic d'éclairage public (le cahier des charges intégrant un volet « maîtrise de l'énergie »).
- Tous les projets doivent être adressés à la délégation régionale Réunion de l'ADEME.



Comment saisir l'ADEME

- Une lettre de demande de subvention
- Une fiche technique
- Une fiche d'identification du BET
- Un double du devis du BET pressenti

